

Kant

« Lorsque, dans les matières qui se fondent sur l'expérience et le témoignage, nous bâtissons notre connaissance sur l'autorité d'autrui, nous ne nous rendons ainsi coupables d'aucun préjugé ; car dans ce genre de choses puisque nous ne pouvons faire nous-mêmes l'expérience de tout ni le comprendre par notre propre intelligence, il faut bien que l'autorité de la personne soit le fondement de nos jugements. Mais lorsque nous faisons de l'autorité d'autrui le fondement de notre assentiment à l'égard de connaissances rationnelles, alors nous admettons ces connaissances comme simple préjugé. Car c'est de façon anonyme que valent les vérités rationnelles. Il ne s'agit pas alors de demander : *qui a dit cela ?* mais bien *qu'a-t-il dit ?* Peu importe si une connaissance a une noble origine, le penchant à suivre l'autorité des grands hommes n'en est pas moins très répandu tant à cause de la faiblesse des lumières personnelles que par désir d'imiter ce qui nous est présenté comme grand. À quoi s'ajoute que l'autorité personnelle sert, indirectement, à flatter notre vanité. »

Questions

1. Dégagez l'idée directrice et les étapes de l'argumentation du texte.

2. Expliquez :

a. « nous ne nous rendons ainsi coupables d'aucun préjugé » ;

b. « alors nous admettons ces connaissances comme simple préjugé ».

3. À quelles conditions pouvons-nous avoir confiance en l'autorité d'autrui sans tomber dans le préjugé ?